

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N°372

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** que le règlement n°372 ayant pour objet de modifier le règlement n° 360 relatif à la démolition d'immeubles a été adopté le 4 mai 2026 à la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité situé au 66, rue Principale Est à Berthier-sur-Mer.

**DONNÉ** à Berthier-sur-Mer ce 5<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-six.



Franz Berthomieu

.....  
Adjoint à la direction générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussignée Franz Berthomieu, adjoint à la direction générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil entre quinze et seize heures, le cinquième jour de mai 2026.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce cinquième jour de mai deux mille vingt-six.



Signé : .....  
Franz Berthomieu, adjoint à la direction générale